



Kartik Ashta, Alessandro Chechi, Marc-André Renold

Septembre 2016

## Affaire Idole de Dourga – Inde et Allemagne

*India/Inde – Germany/Allemagne – Subhash Kapoor – Artwork/œuvre d'art – Post 1970 restitution claims/demandes de restitution post 1970 – Due Diligence – Illicit Exportation/exportation illicite – Criminal offence/infraction pénale – Ownership/propriété – Negotiation/négociation – Diplomatic Channel/voie diplomatique – Settlement agreement/accord transactionnel – Unconditional restitution/restitution sans condition*

*Dans les années 1990, une idole du X<sup>e</sup> siècle représentant la déesse indienne Dourga est déclarée volée dans un temple de la ville indienne de Tengpora, située dans le district de Pulwama, dans l'État du Jammu-et-Cachemire. En 2012, l'idole est retrouvée au Linden Museum à Stuttgart. Après que la provenance de l'œuvre a été prouvée, l'idole est restituée à l'Inde pour « raisons éthiques ».*

*I. Historique de l'affaire ; II. Processus de résolution ; III. Problèmes en droit ; IV. Résolution du litige ; V. Commentaire ; VI. Sources*

CENTRE DU DROIT DE L'ART – UNIVERSITÉ DE GENÈVE

PLATEFORME ARTHEMIS

[art-adr@unige.ch](mailto:art-adr@unige.ch) – <https://unige.ch/art-adr>

Ce matériel est protégé par le droit d'auteur.

## I. Historique de l'affaire

### Demandes de restitution post 1970

- **Années 1990** : L'idole de Mahishasuramardini (ci-après « idole de Dourga »), qui date du X<sup>e</sup> siècle et représente la déesse indienne Dourga tuant le démon-buffle Mahishasura, est volée dans un temple à Tengpora, une ville du district de Pulwama, dans l'État du Jammu-et-Cachemire.<sup>1</sup>
- **2000** : Le *Linden Museum* de Stuttgart, en Allemagne, achète l'idole de Dourga pour un prix estimé à 224'000€<sup>2</sup>
- **25 octobre 2011** : Le Bureau central d'enquête indien (*Indian Central Bureau of Investigation*) émet un mandat d'arrêt international à l'encontre Subhash Kapoor, propriétaire de l'*Art of the Past Gallery* à New-York, pour le vol et l'exportation de l'idole.<sup>3</sup> Cinq jours plus tard, Subhash Kapoor est arrêté en Allemagne.
- **2012** : La Société indienne d'archéologie (*Indian Archaeological Society*, ci-après « IAS ») reçoit un renseignement confidentiel selon lequel l'idole de Durga se trouve à Stuttgart, au *Linden Museum*.<sup>4</sup>
- **14 juillet 2012** : Subhash Kapoor est extradé vers l'Inde, où il est accusé d'avoir pillé et exporté illégalement des biens culturels.<sup>5</sup>
- **2014** : Des délégués de l'IAS se rendent au *Linden Museum* pour présenter des éléments qui prouvent la provenance de l'idole et le fait qu'elle a été volée, afin d'obtenir le retour de celle-ci en Inde.<sup>6</sup>
- **23 septembre 2015** : Le *Linden Museum* remet l'idole de Dourga à l'ambassadeur de l'Inde en Allemagne.<sup>7</sup> Cependant, c'est le **5 octobre 2015** que celle-ci est restituée formellement au Premier ministre indien, Narendra Modi, par la Chancelière allemande, Angela Merkel, lors d'une cérémonie publique qui a lieu en Inde.<sup>8</sup>

## II. Processus de résolution

### Voie diplomatique – Négociation – Accord transactionnel

- En 2012, après que le vol de l'idole a été déclaré et qu'un procès-verbal (*First Information Report*) a été dressé dans le Cachemire, les autorités de l'IAS sont informées que celle-ci a été repérée à Stuttgart. En 2014, une délégation composée de deux agents de l'IAS se rend à Stuttgart pour présenter des éléments qui attestent l'exportation illégale de l'idole et amorcer

<sup>1</sup> Aamir M. Khan, "Stolen Durga Idol Returns to Valley after 25 Years", *The Tribune India*, 31 mars 2016.

<sup>2</sup> Alexandra Scherle, "Germany Returns Hindu Statue to India", *Deutsche Welle*, 23 septembre 2015.

<sup>3</sup> Jason Felch, "Reckless: In Pursuit of Shiva, the National Gallery of Australia Ignored the Advice of Its Attorney," *Chasing Aphrodite*, 17 mars 2014.

<sup>4</sup> "Germany Returns Stolen Durga Idol Found in Linden Museum", *Huffington Post India*, 5 octobre 2015.

<sup>5</sup> Cf. supra note 3.

<sup>6</sup> "Durga Idol Stolen from Kashmir Temple Returned by Germany", *The New Indian Express*, 5 octobre 2015.

<sup>7</sup> Cf. supra note 3.

<sup>8</sup> Priyanka Mogul, "Angela Merkel Returns Stolen 10<sup>th</sup> Century Goddess Statue to Indian Prime Minister Narendra Modi", *International Business Times*, 6 octobre 2015.

les négociations en vue de sa restitution. Par la suite, le Land du Bade-Wurtemberg entre en discussion avec l'ambassade de l'Inde à Berlin. À la suite des négociations, l'idole est remise à l'ambassadeur de l'Inde, S.E. Vijay, et restituée pour « raisons éthiques ».<sup>9</sup>

### III. Problèmes en droit

#### Due Diligence – Infraction pénale – Exportation illicite – Propriété

- La loi indienne relative aux antiquités et aux trésors artistiques promulguée en 1972 dispose que la propriété des antiquités revient de plein droit à l'État.<sup>10</sup> Par conséquent, celles-ci ne peuvent être exportées que si les autorités nationales compétentes ont délivré une licence d'exportation valable.<sup>11</sup> Le fait que l'idole de Dourga n'ait pas fait l'objet d'une telle licence permet de faire valoir que l'œuvre a été volée, puis exportée illégalement.
- Subhash Kapoor, l'homme qui a organisé le transfert de la statue, a été arrêté et présenté devant la justice indienne. Pendant le procès, son associé, Aaron Freedman, a reconnu que la statue avait été volée dans un temple situé dans l'État du Tamil Nadu et que M. Kapoor et lui-même avaient vendu plusieurs œuvres d'art à des musées et des galeries du monde entier à l'aide de faux documents attestant prétendument leur provenance.<sup>12</sup>
- Arndt Oschmann, porte-parole du ministère des Sciences, de la Recherche et des Arts du Bade-Wurtemberg a déclaré qu'à l'époque, le *Linden Museum* avait étudié la provenance de l'objet, mais qu'il n'y avait aucun soupçon quant à son origine. Subhash Kapoor, le vendeur installé à New York, avait la réputation d'être un marchand d'art fiable.<sup>13</sup>

### IV. Résolution du litige

#### Restitution sans condition

- L'idole a été remise à l'ambassade de l'Inde à Berlin le 23 septembre 2015, mais c'est le 5 octobre 2015 que la statue a été restituée au Premier ministre indien, Narendra Modi, par la Chancelière allemande, Angela Merkel, lors d'une cérémonie publique à l'occasion de la troisième séance de consultation intergouvernementale entre l'Inde et l'Allemagne.
- Le retour de l'idole en Inde témoigne de la bonne volonté dont ont fait preuve les deux pays, car ni l'Allemagne ni le Land du Bade-Wurtemberg n'ont touché d'indemnité pour la perte qu'a occasionnée la restitution de l'œuvre.<sup>14</sup>

<sup>9</sup> Il ne semble pas exister d'autres informations à propos de la restitution.

<sup>10</sup> Article 3(1) de l'Antiquities and Art Treasures Act de 1972.

<sup>11</sup> Ibid., article 5.

<sup>12</sup> *People of the State of New York v. Aaron Freedman*, No. 13-091098, N.Y. Sup. Ct., accord entre l'accusation et la défense, 4 décembre 2013. Cf. également Jason Felch, supra note 3.

<sup>13</sup> Ibid.

<sup>14</sup> "Germany Returns Durga Idol Stolen 20 Years Ago From Kashmir Temple", *The Quint*, 5 octobre 2015, et Alexandra Scherle, cf. supra note 2.

## V. Commentaire

- Le cas d'espèce présente un intérêt pour différentes raisons. Tout d'abord, il s'agit d'un des nombreux cas dans lesquels le gouvernement indien a obtenu la restitution d'un bien par la voie diplomatique.<sup>15</sup> Ensuite, il contribue à illustrer l'ampleur de la machination frauduleuse organisée par Subhash Kapoor. Enfin, il démontre les difficultés majeures que posent les différences juridiques entre les systèmes de droit romain et les systèmes de *common law* lors de la restitution de biens culturels. Par exemple, l'Inde est un système de *common law* dans lequel il est impossible de transférer le titre de propriété d'un bien volé. Il s'ensuit que, le voleur ne pouvant être considéré comme propriétaire du bien, les ventes conclues par Subhash Kapoor doivent être déclarées nulles *ab initio*. Or, en Allemagne (de même que dans d'autres pays de droit romain tels que la France et la Suisse), le droit autorise l'acheteur de bonne foi à acquérir un titre de propriété valable à l'expiration du délai de prescription applicable, même si le vendeur ne possédait pas de titre valable.
- Cette dernière question montre qu'il est plus simple d'obtenir la restitution de biens injustement prélevés en recourant à des moyens amiables et à la coopération extra-judiciaire. En pratique, le cas d'espèce n'a pas été réglé selon le droit national applicable, mais plutôt à la lumière de l'obligation de coopération prévue par la Convention de l'UNESCO concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert illicite des biens culturels (1970).<sup>16</sup>

## VI. Sources

### a. Législation

- Antiquities and Art Treasures Act, 1972.

### b. Décisions judiciaires

- *People of the State of New York v. Aaron Freedman*, No. 13-091098, N.Y. Sup. Ct., accord entre l'accusation et la défense, 4 décembre 2013.

### c. Documents

- Madeleine Frith, Ece Velioglu Yildizci, Marc-André Renold, "Dancing Shiva Statue – India and National Gallery of Australia," plateforme ArThemis (<http://unige.ch/art-adr>), Centre du droit de l'art, Université de Genève.
- Lauren Bursey, Alessandro Chechi, Marc-André Renold, "Case Parrot Lady Sculpture – Canada and India," plateforme ArThemis (<http://unige.ch/art-adr>), Centre du droit de l'art, Université de Genève.

<sup>15</sup> Cf. Madeleine Frith, Ece Velioglu Yildizci, Marc-André Renold, "Dancing Shiva Statue – India and National Gallery of Australia," plateforme ArThemis (<http://unige.ch/art-adr>), Centre du droit de l'art, Université de Genève; et Lauren Bursey, Alessandro Chechi, Marc-André Renold, "Case Parrot Lady Sculpture – Canada and India," plateforme ArThemis (<http://unige.ch/art-adr>), Centre du droit de l'art, Université de Genève.

<sup>16</sup> 17 novembre 1970, 823 UNTS 231.

## d. Médias

- Khan, M. Aamir. “Stolen Durga Idol Returns to Valley after 25 Years.” *The Tribune India*, 31 mars 2016. Consulté le 16 septembre 2016. <http://www.tribuneindia.com/news/jammu-kashmir/stolen-durga-idol-returns-to-valley-after-25-years/215576.html>.
- Mogul, Priyanka. “Angela Merkel Returns Stolen 10<sup>th</sup> Century Goddess Statue to Indian Prime Minister Narendra Modi.” *International Business Times*, 6 octobre 2015. Consulté le 15 septembre 2016. <http://www.ibtimes.co.uk/angela-merkel-returns-stolen-10th-century-goddess-statue-indian-prime-minister-narendra-modi-1522726>.
- “Durga Idol Stolen from Kashmir Temple Returned by Germany.” *The New Indian Express*, 5 octobre 2015. Consulté le 20 septembre 2016. <http://www.newindianexpress.com/nation/Durga-Idol-Stolen-From-Kashmir-Temple-Returned-by-Germany/2015/10/05/article3064179>.
- “Germany Returns Stolen Durga Idol Found in Linden Museum.” *Huffington Post India*, 5 octobre 2015. Consulté le 16 septembre 2016. <http://www.huffingtonpost.in/2015/10/05/germany-restores-stolen-durga-idol-from-india-found-in-linden-mu/>.
- Scherle, Alexandra. “Germany Returns Hindu Statue to India.” *Deutsche Welle*, 23 septembre 2015. Consulté le 18 septembre 2016. <http://www.dw.com/en/germany-returns-hindu-statue-to-india/a-18731495>.
- Felch, Jason. “Reckless: In Pursuit of Shiva, the National Gallery of Australia Ignored the Advice of Its Attorney.” *Chasing Aphrodite*, 17 mars 2014. Consulté le 20 septembre 2016. <http://chasingaphrodite.com/2014/03/27/reckless-inpursuit-of-shiva-the-national-gallery-of-australia-ignored-the-advice-of-its-attorney/>.